



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024/047/11/21

ANNULE ET REMPLACE

**OBJET : PROJET JARDIN DES SOUVENIRS ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE LA PLACE DE L'EGLISE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (ETAT), DU FONDS DE CONCOURS (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE GAILLAC GRAULHET) ET DU FDT (CONSEIL DEPARTEMENTAL)**

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	11
- Votants :	11

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le quinze novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Éric FREALLE, William VERGNES, Marie-Odile BOUSQUET, Florian GUIBBAUD, Patricia MAUREL, Florent PREYNAT, Alain REILLES, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Alain PRADES.

Etaient représentés : Néant.

Etaient absents : Eunice MASSOUTIÉ, Vincent PAKULA, Saadia OUMOUZOUNE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Odile BOUSQUET est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023/029/10/19

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel, voté lors de la réunion du Conseil Municipal, en date du 19 octobre 2023.

En effet, le taux de subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et celui au titre du FDT du Conseil Départemental, ont été modifiés.

Il présente donc à l'Assemblée, le dossier de demande de subvention modifié pour la réalisation des travaux suivants :

1. Création d'un Jardin des Souvenirs
2. Aménagement de l'Espace Public de la Place de l'Église

Ces travaux ont été estimés à la somme de 17 064,42 € H.T. (Plan de financement ci-joint).

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Sollicite** de la part de l'état, au titre de la D.E.T.R., une subvention de 3 171,23 € H.T (20%), plafonnée à 15 856,17 € H.T de travaux éligibles ; de la part de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, au titre du Fonds de Concours, une subvention de 3 964.74 € H.T (27,94 %), plafonnée à 14 189,42 € H.T de travaux éligibles ; et de la part du Conseil Départemental, et au titre du FDT, une subvention de 4 406,03 € HT (25,82%), plafonnée à 17 064,42 € H.T de travaux éligibles.
- ✓ **S'engage** à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée et à informer l'État, la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet et le Conseil Départemental de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes.

COMMUNE DE LASGRAISSES - 81300

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

PROGRAMME TRAVAUX 2023

Jardin des Souvenirs Espace Public Place de L'Église

DEPENSES*	HT	TVA	TTC
Création d'un Jardin des Souvenirs et Aménagement de l'Espace Public de la Place de l'Église	15 856.17	3 171.23	19 027.40
Bornage Place de l'Eglise / Géomètre	1 208.25	241.65	1 449.90
TOTAL (A)	17 064.42	3 412.88	20 477.30

* vu les devis

RECETTES**	DEPENSE ELIGIBLE	%	DEMANDE
Etat – DETR	15 856.17	20.00	3 171.23 €
Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet - Fonds de Concours	14 189.42	27.94	3 964.74 €
Conseil Départemental - FDT	17 064.42	25.82	4 406.03 €
TOTAL (B)		73.76	11 542 €

** calcul sur le montant HT

AUTOFINANCEMENT

COMMUNE (A - B = C) HT	5 522.41
TVA 20 %	3 412.88
TOTAL RESTE A CHARGE	8 935.30

Début des travaux : Début Juillet 2023

Fin des travaux : Fin Septembre 2023

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 21 novembre 2024
Transmis en préfecture le 22 novembre 2024
Publié sur le site le 22 novembre 2024